

## Programme : Bilan de compétences

**Public visé :** Salarié disposant d'une ancienneté d'au moins de 3 ans, dont 1 an dans l'entreprise actuelle.  
Sur proposition de l'employeur, ou à sa propre initiative.

**Prérequis :** Aucun

**Durée :** 24h sur une période de 1 mois à 3 mois  
16h minimum en face à face  
8h de travail personnel  
Suivi à 6 mois

### **Objectifs de la formation :**

Faire le point sur ses propres compétences, aptitudes, valeurs, motivations afin de définir un projet professionnel ou de formation :

- Analyser ses aptitudes, ses compétences personnelles, ses compétences professionnelles et ses motivations.
- Se positionner au niveau professionnel et sur le marché de l'emploi.
- Définir un projet d'évolution professionnelle, une action de formation ou de Validation des Acquis de l'Expérience.
- Entamer une réorientation professionnelle.
- Gérer votre mobilité professionnelle.
- Mesurer la faisabilité d'un projet.

**Modalités d'intervention :** Accompagnement individuel

**Lieu de formation :** MPACT 400 Avenue du Passe Temps  
ZI de Napollon 13400 AUBAGNE

### **Sanction :**

Une attestation de stage sera remise au stagiaire

### **Moyens et méthodes pédagogiques :**

Déroulement en 3 phases (phase préliminaire, phase d'investigation, phase de conclusion)  
Accompagnement individualisé et professionnel  
Évaluation de personnalité, de compétences, de motivation à l'aide de tests psychotechniques  
Définition de projets et d'actions professionnels  
Réalisation d'actions de recherches personnelles et d'enquêtes terrains  
Remise d'un document de synthèse personnel  
Entretien de suivi à 6 mois

### CONTENU DE LA FORMATION :

#### Étape 1 : Phase préliminaire

La phase préliminaire a pour objet :

- de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- de définir et d'analyser la nature de ses besoins,
- de l'informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

#### Étape 2 : Phase d'investigation

La phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels,
- d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et éventuellement d'évaluer ses connaissances générales,
- de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle

#### Étape 3 : Phase de conclusion

La phase de conclusions permet au bénéficiaire, au moyen d'entretiens personnalisés :

- de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de son projet professionnel et éventuellement de son projet de formation,
- de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de son projet.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire d'un document de synthèse, établi par l'organisme prestataire, qui rappelle :

- les circonstances du bilan,
- les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées